61e ANNEE. — N° 127 DIMANCHE 30 OCTOBRE 1921.

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le second cabinet du Chancelier Wirth. — A la Chambre : la leçon d'un scrutin. — M. Briand à Washington. La mission de la France.

La constitution du second cabinet Wirth a été plutôt laborieuse ; jusqu'au dernier moment, des incidents furent à redouter. Le chancelier a dû même se présenter devant le Reichstag avant d'avoir pu attribuer tous les portefeuilles.

On se trouve en présence d'un ministère remanié, non d'une combinaison nouvelle.

La position du chancelier est-elle bien solide ? A l'heure actuelle, il ne semble pas : le cabinet se ressent des circonstances où il né, c'est-à-dire en pleine agitation politique et sous la pression des événements, puisque expirait le délai d'une semaine accordé à l'Allemagne pour répondre à la communication des Alliés, relative à la Haute-Silésie.

D'autre part, le Dr Wirth n'a pu réaliser l'ample coalition dont il rêvait ; ses démarches pour maintenir l'ancienne coalition ont même échoué : les démocrates restent virtuellement en dehors de la combinaison, encore qu'un de ses membres reçoive un portefeuille. A l'heure actuelle, le chancelier ne peut compter, semble-t-il, que sur le centre et les socialistes majoritaires

Mais si la situation est précaire aujourd'hui, il n'est pas impossible qu'elle se fortifie sous peu : les indépendants et les populistes ont vote la confiance. C'est un signe. La *Deutche Allgemeine Zeitung*, l'organe des populistes, n'hésite pas à prédire : « La décision actuelle était la seule possible. Nous croyons que la grande coalition ne tardera pas à se constituer. »

Le fait le plus important à noter : les deux ministères de la reconstruction et des affaires étrangères restent vacants. Cela signifie-t-il la retraite du Dr Rosen et de Walter Rathenau ? Le départ du premier était prévu, mais celui du négociateur de Wiesbaden aurait une signification politique très nette, s'il était définitif. Mais, on croit à son retour prochain.

Quoi qu'il en soit, et malgré le vote de confiance à une majorité d'une centaine de voix, la situation a besoin de se préciser le plus tôt possible.

⁂

Par trois votes successifs, décisifs et d'une constance instructive, la Chambre a accordé à M. Briand la majorité *suffisante* qu'il réclamait et sans laquelle il ne se serait pas cru qualifié pour représenter la France à Washington.

Mais certains demandent avec notre confrère, l'*Echo de Paris* : « Est-ce là la majorité *compacte, résolue et fidèle*, qu'il réclamait pour sa politique ? » Beaucoup en doutent.

Certes, il est possible que des variations se produisent avant longtemps. Mais le bénéfice du scrutin de mercredi ne sera point perdu : Ce scrutin présente en effet une portée politique très grande, car il a eu pour effet de clarifier la situation des groupes et de réunir toutes les voix nettement républicaines.

En particulier, le groupe de l'Entente a pris conscience de son manque d'homogénéité : Entre son aile droite et son aile gauche, les divergences sont profondes ; seul le silence les masquait. Mais dès qu'il a fallu agir, faire *figure politique*, selon l'invitation du président du Conseil, l'illusion de l'unité de vues s'est dissipée.

Cette impression que la nouvelle majorité est une majorité de large union républicaine se confirme, si l'on regarde les éléments de la minorité. Sans doute, celle-ci comporte-t-elle des modérés républicains comme MM. Arago et Raiberti, qui ont cru devoir refuser leur adhésion, mais elle comprend surtout, cette majorité, les extrémistes de droite et ceux de gauche ; si elle se recrute un peu dans tous les partis, dont elle recueille les mécontents, elle fait voisiner royalistes et communistes.

Et ceci est déjà instructif.

Mais il y a plus : l'ordre du jour adopté constitue un véritable programme politique :

A l'extérieur : maintien énergique de la paix, accord avec nos alliés, défense du prestige de la France, réalisation de nos droits reconnus.

A l'intérieur : une large politique d'union républicaine. Plus de sectarisme, plus de coterie ; plus de ces rivalités mesquines qui entravent la bonne marche des affaires, sèment la suspicion et la discorde. Mais le salut de la nation mis au premier rang de toutes les préoccupations et confié à toutes les bonnes volontés.

Tel est le programme offert à la nouvelle majorité républicaine en formation.

N'est-il pas suffisant ?

Beaucoup penseront peut-être avec nous qu'il n'est pas complètement dénué d'ambition.

⁂

M. Briand s'embarque aujourd'hui, samedi, pour Washington. Malgré toutes les objections, et certaines semblaient de première importance, le Président du Conseil a tenu à effectuer personnellement le voyage. C'est donc qu'il attache le plus haut intérêt à cette Conférence.

Dans son dernier discours, M. Briand a fourni un certain nombre d'indications quant à la politique qu'il a l'intention de suivre là-bas.

Deux problèmes retiendront surtout son attention : celui du Pacifique et celui de la limitation des armements.

Quant au premier, M. Briand a déclaré : « A Washington, il n'y a pas de piège pour la France..... Au point de vue du Pacifique comme aux autres, c'est dans une haute intention de médiation que la France s'y rendra. »

Nous l'avons montré souvent : la tâche de la France à Washington sera infiniment délicate entre le Japon, allié loyal et précieux durant la guerre, et l'Amérique. Notre rôle ne peut être que celui de médiateur : non pas tenter de dicter telle ou telle solution, mais s'efforcer de découvrir de concert avec la Grande-Bretagne les suggestions propres à écarter tous risques de conflit.

Sur l'article désarmement, le Président du Conseil a été très catégorique : « Le jour où surgirait une formation internationale qui donnerait à la France, non pas une sécurité verbale, non pas une vague déclaration sujette à interprétation, mais une sécurité certaine dans l'intégrité de son territoire, la France écouterait toutes les propositions de cette nature qui lui seraient faites. »

Mais il a ajouté aussitôt : « Soyez certains que je ne me laisserai pas entraîner à prendre des engagements qui diminueraient les forces vitales de mon pays sans avoir la contre-partie, la compensation de sûres garanties. »

En d'autres termes, la France est toute disposée, elle souhaite même pouvoir, avec les autres nations, alléger au plus tôt le pesant fardeau des charges militaires. Mais elle n'entend nullement agir à l'aveugle, trop précipitamment et sacrifier sa sécurité, en consentant d'une façon prématurée à un désarmement qui la laisserait sans force ni moyens en face d'une Allemagne toujours d'esprit belliqueux et ne poursuivant qu'un but, la non-exécution du traité de Versailles.

La France n'a point reçu de ses Alliés et associés les garanties internationales, auxquelles elle pouvait prétendre, auxquelles elle avait droit, d'abord de par ses sacrifices, ensuite parce que sa sécurité intéresse toutes les autres nations. Et les eût-elle reçues, ces garanties internationales, qu'elle ne serait point dispensée du principal effort. Le précepte : « Aide-toi, le ciel t'aidera », est non moins péremptoire en matière politique qu'en d'autres domaines. La France se réjouira des appuis qu'on pourra lui accorder pour assurer sa sécurité ; mais elle ne saurait oublier que celle-ci incombe avant tout à son propre soin.

Quant au Traité de Versailles, il doit être exécuté. Comme l'a déclaré M. Raiberti : « Il faut que l'Allemagne sache, et que le monde sache avec elle, que la France, si elle y était contrainte, saurait, s'il le fallait, à elle seule, faire respecter la signature qu'avec les autres puissances elle a mise au bas du traité ».

Mais, ceci dit, la France ne désire pas, ne veut pas agir seule. Son but : sauvegarder ses intérêts en complet accord avec ses alliés.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

La conférence de Washington

Suivant le « Times », la presse canadienne marque son mécontentement de ce que l'Amérique n'a envoyé aucune invitation directe aux Dominions.

Le « Winnipeg Free Press » suggère que le gouvernement canadien devrait déclarer publiquement qu'il ne prend pas part à la conférence de Washington parce qu'il n'a pas été invité et que le Canada ne sera engagé par aucune décision prise par la conférence, au sujet du Pacifique, à moins que cette décision ne soit formellement approuvée par le gouvernement canadien.

Une commission interministérielle s'occupe des prisonniers de guerre

La commission interministérielle instituée sur la proposition de M. Loucheur en vue d'étudier les diverses questions relatives aux prisonniers civils et otages s'est réunie le 26 octobre au ministère des régions libérées, sous la présidence de M. Léon Pasqual, député. La commission a arrêté son programme d'études, qui comprend notamment les questions suivantes : 1. remboursement des marks aux prisonniers ; 2. transport des corps des prisonniers de guerre décédés en Allemagne ; 3. attribution éventuelle de la médaille interalliée aux prisonniers ; 4. indemnité de nourriture ; 5. rappel des pensions aux mutilés de guerre prisonniers ; 6. attribution des droits des mobilisés aux prisonniers civils du Nord.

L'attentat contre l'ambassadeur des Etats Unis

La police parisienne vient d'établir d'une façon certaine que l'auteur de l'attentat contre l'ambassadeur des Etats-Unis serait un jeune homme étranger, qui aurait suivi les conseils d'action directe préconisée par les communistes et anarchistes.

Son arrestation pourrait être prochaine.

Le Japon évacuerait la Sibérie

Le gouvernement japonais serait résolu à évacuer la Sibérie, sans égard aux négociations entamées avec le gouvernement de Chita. Le ministère de la guerre a annoncé sa décision. On attend maintenant la mise en application de cette décision par le Cabinet.

La protection des résidents japonais sera laissée aux soins du gouvernement provisoire de Sibérie. Toutes les armes et munitions seront restituées.

Le sort de l'ex-roi Charles

La Conférence des ambassadeurs s'est réunie, jeudi matin, sous la présidence de M. Jules Cambon. Elle a décidé que l'ex-roi Charles serait embarqué sur la canonnière anglaise qui se trouve actuellement devant Budapest, en attendant la décision du protocole de Venise.

L'ex-roi Charles n'a que des dettes

Le département politique fédéral a envoyé un délégué à Hertenstein, où il a trouvé tout le monde plongé dans la plus profonde désolation. La suite royale, dont les ressources sont très limitées, vivait, en quelque sorte, au jour le jour, elle ne possède même pas assez d'argent pour quitter la Suisse.

L'ex-roi a laissé de nombreuses dettes en Suisse, qu'il s'agit de payer maintenant. Or, la plupart des bijoux de la couronne ont été engagés dans diverses banques suisses. Un membre du cabinet civil de l'ex-roi devra rester à Hertenstein pour régler la situation financière et payer les nombreux fournisseurs de la cour.

La police américaine découvre un vaste complot anarchiste

Les agents de la police fédérale ont découvert un nouveau complot organisé par les extrémistes et qui devait, très prochainement faire régner la terreur sur tout le territoire des Etats-Unis afin de protester contre la condamnation à mort des deux anarchistes Sacco et Vanzetti

Suivant les plans des extrémistes, dans toutes les grandes villes, des bâtiments devaient être détruits à la dynamite, notamment le palais de justice, les maisons d'habitation de certains personnages officiels et certains établissements de banque et d'industrie.

Entre Turcs et Grecs

Suivant les dernières nouvelles parvenues d'Angora, les milieux nationalistes désiraient traiter les questions de paix d'abord avec la France, l'Angleterre et l'Italie, puis séparément avec la Grèce.

Les Grecs auraient déjà formulé indirectement des conditions tendant à mettre fin au conflit au sujet de l'Anatolie. Les milieux militaires et politiques d'Angora affirment que la démarche du cabinet d'Athènes était attendue.

« Notre réponse est nette et catégorique, disent les Turcs. Elle peut se résumer ainsi : évacuation complète de Smyrne et de la Thrace et réparation des dommages occasionnés par les troupes hellènes.

Le Congrès radical-socialiste

Jeudi s'est ouvert à Lyon, le congrès du parti radical-socialiste. M. Herriot, a prononcé un discours dans lequel il a défini le programme du parti. Le Congrès a réélu M. Herriot président du Comité exécutif.

La France a du retard

Notre pays est un des moins bien pourvus en postes téléphoniques. On n'en compte même pas un par cent habitants, alors que, pour le même nombre d'habitants, l'Allemagne enregistre deux postes, la Suisse et la Norvège trois, et le Danemark et la Suède cinq.

Disparu retrouvé

On a arrêté aux Mirandes, commune de Castelnaud-Fayrac, (Dordogne) le nommé Magnol, qui, porté disparu au mois d'avril 1917, a été découvert caché dans un grenier où il vivait depuis cette époque.

Personne ne soupçonnait sa présence dans sa maison. On le croyait décédé.

L'élection de Marty est annulée

Le conseil de préfecture de la Seine a rendu un arrêt annulant l'élection de M. Marty, proclamé conseiller municipal du quartier de Charonne à la suite des élections du 2 octobre.

Le gros lot

Un négociant de chaussures de Mulhouse vient de gagner le lot de un million au tirage d'obligations de la ville de Paris 1919.

Tirages financiers

Foncières et Communales 1921

Le n° 1.270.324 gagne 250 000 fr.
Le n° 1.195.228 gagne 100.000 fr.
Le n° 1.592.448 gagne 50.000 fr.
Trois cents numéros gagnent chacun mille francs.

Chambre des Députés

Séance du 27 octobre 1921

Dans sa séance du matin, la Chambre continue la discussion du projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer.

Dans la séance de l'après-midi, la discussion de ce projet est continuée : l'article 3 est voté. L'article 4 autorise le ministre de déléguer au Conseil supérieur le pouvoir de décision qui lui appartient dans certains cas. L'article 4 est voté.

L'article 5 autorise le ministre à homologuer certaines majorations de tarifs supérieurs. M. Dutreil, rapporteur dit qu'en 1927, les tarifs des transports seront aux taux d'avant-guerre.

A la suite de diverses observations, il est décidé que la Chambre sera prochainement saisie d'un projet de tarification générale pour les céréales. Les articles 5, 6 et 7 sont votés.

Séance du 28 octobre 1921

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer. Les divers articles et l'ensemble du projet sont votés par 308 voix contre 170.

La Chambre discute le projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au ministère des affaires étrangères un crédit de 6 millions destinés à venir en aide à la Russie affamée. Le projet est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre aborde la discussion de l'interpellation sur les grèves du Nord. M. Inghels fait l'historique des motifs de la grève, et il demande au ministre de fare pression sur le patronat pour faire cesser l'état de choses qui existe actuellement.

Le ministre du travail dit qu'il a déposé un projet sur l'arbitrage obligatoire. L'ordre du jour pur et simple est voté par 475 voix contre 70.

La Chambre s'ajourne au 3 novembre.

Sénat

Séance du 27 octobre 1921

M. de Jouvenel pose une question au sujet de la politique que la France soutiendra à Washington. Il se déclare opposé à la diplomatie secrète. Il demande que le Sénat fasse, comme a fait la Chambre, confiance à M. Briand afin que celui-ci soit le véritable porte paroles de la France à Washington.

M. Briand prend la parole ; il rappelle que les préoccupations du gouvernement avant les vacances étaient : 1° sécurité de la France et désarmement de l'Allemagne ; 2° Haute Silésie ; 3° Orient, Syrie et Cilicie.

Il montre les résultats obtenus, les avantages des accords de Wiesbaden et il affirme qu'il eut été plus facile de régler toutes les questions actuelles aussitôt après l'armistice.

M. Briand dit qu'il y a nécessité pour la France d'aller à Washington : la question du Pacifique réglée, se posera celle du désarmement.

Un ordre du jour de confiance est voté par 301 voix contre 9.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement, à la suite des interpellations sur la politique extérieure et intérieure, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delport, Delmas.
Contre : M. le prince Murat.

La Chambre a adopté l'ordre du jour de confiance par 339 voix contre 178.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Léon Saynmiard, originaire de Reyrevignes, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction était bien due à notre malheureux compatriote qui est aveugle, à la suite des blessures de guerre.

On espérait mieux !

Enfin ! 10 jours après la rentrée, la Chambre va se mettre au travail. Elle a épuisé la série des interpellations sur la politique extérieure et intérieure du Gouvernement, et celui-ci est sorti victorieux de la bataille. La chasse aux portefeuilles a été infructueuse : il n'y a pas eu de curée. M. Briand ira à Washington.

On croyait, on disait qu'après la guerre, les mœurs parlementaires se modifieraient, c'est-à-dire, que les nouveaux élus se confineraient dans leurs rôles de législateurs, et qu'ils n'auraient que le souci de servir les intérêts du pays.

Cela fut rabâché sur tous les tons, dans tous les groupements, dans toutes les parlottes politiques. D'abord, surtout, toujours, au dessus de tout, la reconstruction du pays !

C'était un programme court, net. Plus de marasme économique : hélas ! nous y barbottons en plein.

Comme avant-guerre, le Parlement reste la maison où l'on parle beaucoup : or, qui parle beaucoup, n'agit pas.

Et cependant, la besogne ne manque pas, si on veut s'en occuper. Les questions économiques sont là, se posent précises, et n'attendent qu'à être solutionnées.

⁂

Pendant les longues séances au cours desquelles, depuis 10 jours, la Chambre a entendu des orateurs critiquer le Gouvernement, aucun parlementaire n'a parlé de la situation économique du pays. Pas un n'a demandé ce que comptait faire le Gouvernement pour faire cesser, pour réprimer les abus, pour faire rendre gorge aux profiteurs, pour protéger les travailleurs contre le chômage, pour faire diminuer le coût de la vie, qui, quoi qu'on en dise, reste toujours chère.

Personne n'a demandé au Gouvernement de restreindre les dépenses, de soulager commerçants, industriels, qui ploient sous le poids des taxes fiscales.

Sans doute, ce n'est que partie remise : mais, en vérité, ces longues interpellations ne sont que du temps perdu et les réformes sociales attendues sont ajournées à une date qui ne sera pas encore de sitôt fixée.

Le « Ote-toi de là que je m'y mette » a été surtout le refrain des principaux interpellateurs qui ont tenu la tribune, en même temps qu'ils empêchaient le Parlement de travailler sérieusement pour le pays.

⁂

Il n'est que temps de se mettre au travail. Pendant les vacances, les députés ont pu constater, dans leurs département, que tout ne marchait pas à souhait, et qu'il y avait beaucoup à faire pour rendre au pays le peu de bien être dont il jouissait avant-guerre.

Il y a un tas de projets qui sont déposés pour obtenir ce résultat. On en parle, on ne les discute jamais.

Crèverons-nous « toujours » de politique ? Attendrons-nous toujours la panacée de candidats qui promettent la lune, mais qui, en réalité, n'attendent qu'un mandat pour se créer une situation au dépens de nous tous ?

Depuis 1919, le pays réclame, veut des économies. On n'en fait aucune, en haut lieu.

Un de nos confrères « les Informations parisiennes » raconte avec humour que l'administration des finances a mis à l'étude un projet de suppression des receveurs particuliers des finances qui sont totalement inutiles, car ils servent simplement d'intermédiaires entre les percepteurs et les trésoriers-payeurs généraux. Au surplus, leur intervention n'a pour unique résultat, dit notre confrère, que des pertes de temps.

Cette suppression semble ne créer aucune difficulté, puisqu'aussi bien le nombre des suppressions à réaliser pour 1922 n'était que de 16 seulement.

L'économie était légère : c'était trop. Et c'est ainsi que le ministre des finances a reçu exactement, affirme notre confrère 247 lettres d'honorables représentants du peuple lui disant en substance :

« Votre projet de suppression des receveurs particuliers est excellent. Je le voterai des deux mains, mais à une condition expresse, c'est qu'aucun de ces distingués fonctionnaires ne disparaîtra dans mon département avant les élections prochaines. »

⁂

Et voilà ! Ce qui se passe pour les receveurs de finances se passera pour d'autres catégories de fonctionnaires inutiles. Et il y en a !

C'est dire que plus ça change, plus c'est la même chose !

Les beaux parleurs charment, c'est entendu, ceux qui les écoutent. Mais ils font leurs affaires ; quant à celles du pays, on verra plus tard !

Et c'est ce qui est regrettable, car, on a beau promettre, affirmer que tout s'arrangera, le pays, 3 ans après la fin de la guerre, est toujours dans une lamentable situation économique. Il espérait bien mieux.

LOUIS BONNET.

Compatriote

Jeudi, devant une nombreuse et brillante assistance s'est accomplie, selon les rites judiciaires en la grande Chambre de la Cour d'Appel de Toulouse, l'installation de notre distingué compatriote le premier président Ramet.

Toutes les autorités civiles, militaires, judiciaires et ecclésiastiques assistaient à cette cérémonie, au cours de laquelle des discours ont été prononcés par l'avocat général, le président et le premier président Ramet.

Enregistrement

M. Dumoulin, receveur de l'enregistrement à Cazals, est nommé à St-Géry.

M. Roussilhe, receveur à St-Géry est nommé à Nauzat (Puy-de-Dôme).

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés qu'en vue de permettre l'installation des divers services dans une même salle, les bureaux de la Mairie seront fermés au public le lundi 31 octobre, à l'exception de celui de l'état-civil qui recevra les déclarations de décès dans les mêmes conditions que les jours fériés.

Question au ministre des pensions

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des pensions, primes et allocations de guerre si le mari de la mère d'un militaire mort pour la France peut prétendre à l'allocation renouvelable d'ascendant alors que sa femme reçoit l'allocation de mère remariée (400 fr.), s'il justifie par jugement avoir recueilli, élevé et entretenu l'enfant orphelin ou abandonné et avoir remplacé son père auprès de lui, jusqu'à sa majorité ou son appel sous les drapeaux.

Réponse. — Réponse affirmative, sous réserve que l'intéressé remplisse par ailleurs les conditions prévues par l'article 28 de la loi du 31 mars 1919 (art. 33 de ladite loi).

Question au ministre de la guerre

— M. Joseph Loubet, sénateur demande à M. le ministre des pensions, primes et allocations de guerre si les réformés et amputés d'avant-guerre, titulaires d'une pension, peuvent espérer une nouvelle liquidation de pension au taux actuellement accordé et, à défaut, s'ils continueront à recevoir l'allocation de 720 fr. payée aux petits retraités.

Réponse. — La question de l'augmentation des pensions des invalides d'avant-guerre fait l'objet de plusieurs propositions de loi actuellement soumises à l'examen des commissions compétentes de la Chambre des députés. D'autre part, des crédits ont été votés pour le maintien, jusqu'au 31 décembre 1921, au profit de cette catégorie de pensionnés, de l'allocation temporaire de 720 fr. instituée par la loi du 23 février 1919 (art. 47 de la loi de finances du 30 avril 1921).

Travaux publics

Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, qu'une Commission municipale s'était rendue dans la rue de l'Université, où actuellement, sont exécutés les travaux de démolition d'une partie de l'immeuble de l'Hôtel du Lion d'Or.

La Commission municipale avait mandat de s'entendre avec le propriétaire M. Bénestèbe, pour acheter, à la suite de ces démolitions, une bande de terrain qui permettrait l'élargissement de la rue de l'Université.

M. Bénestèbe a consenti à la cession du terrain demandé : l'alignement pourrait donc être fait.

Mais à Cahors, il n'a jamais été possible de faire une rue droite. D'une façon ou d'une autre, il s'est trouvé un propriétaire qui n'a pas observé le plan dressé.

Il en sera de même, cette fois, dans la rue de l'Université.

Les archéologues demandent qu'on respecte la partie du mur qui est attenant à la maison Maratuech. C'est le reste de l'ancien rempart de Cahors ; ces pierres dateraient du 7e siècle.

M. Bénestèbe a consenti à laisser une partie de ce vieux mur.

Nous ne voulons certes pas, élever la moindre critique et faire la peine la plus légère aux archéologues. Mais nous devons dire que du fait de la conservation du vieux mur, la rue perdra son alignement qui paraissait bien nécessaire.

Un élargissement de près d'un mètre, en certain point, donnait du jour, de l'air dans toute une rue jusqu'ici trop étroite, humide, sentant le moisi.

Il y avait une belle occasion pour obtenir ce résultat, et le propriétaire est plein de bonne volonté pour donner satisfaction.

L'hygiène si recommandée est une nécessité sociale. Ceux qui habitent les quartiers humides, insalubres, repaires de punaises et de rats la réclament à grands cris. Et, certes, ils ont bien raison, car ils ne peuvent pas se payer des appartements dans les grandes artères, ni des villas aérées, ensoleillées...

LOUIS BONNET.

Nos ateliers étant fermés le jour de la Toussaint, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas Mardi prochain.

Magistrature

Notre compatriote M. François Besse, procureur de la République à St-Julien, est nommé substitut du Procureur de la République à la Cour d'Appel de Bordeaux.

Nos félicitations à notre distingué compatriote.

Subvention

A la suite d'une démarche faite auprès du ministre de l'intérieur par notre dévoué député M. Delmas, en faveur de la commune de Cajarc, qui sollicitait une subvention, M. Delmas a reçu la lettre suivante :

Paris, le 27 octobre 1921.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu signaler à mon attention la demande de subvention sur les fonds du produit des Jeux formée par la commune de *Cajarc*.

Je suis heureux de vous faire connaître que, sur avis conforme de la Commission chargée de la répartition des fonds du produit des Jeux je viens d'accorder une subvention de 12.000 francs (douze mille francs).

Agréez, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur,
Signé : Pierre MARRAUD.

Matériel scolaire

Le ministre de l'instruction publique vient d'accorder aux écoles des communes de Villesèque, Cambayrac, Vers, des cartes murales et aux écoles des communes de Bélaye, Parnac, Luzech, une concession de matériel d'enseignement.

Enseignement primaire

M. Coux, professeur de 6e classe à l'Ecole primaire supérieure de Cahors, est nommé professeur et chargé de l'économat à l'Ecole normale de Carcassonne.

M. Desférères, est nommé professeur à l'Ecole primaire supérieure de Cahors.

Chambre de Commerce

Jeudi soir, les membres de la Chambre de Commerce du Lot se sont réunis pour prendre une décision au sujet de l'installation de cette Chambre dans un immeuble.

La ville leur avait fait des propositions et leur cédait à certaines conditions un local dans l'ancien Evêché. Ces conditions n'ont pas été acceptées.

La Chambre de Commerce a décidé d'acheter l'immeuble Roques, situé rue des Mortes et quai Cavaignac.

Société de pisciculture du Lot

Dans une réunion qui a eu lieu jeudi soir, la Commission a décidé l'organisation d'un bal qui aura lieu dans la magnifique salle du Palais des Fêtes, et dont la date sera fixée ultérieurement.

Dans le « trou des sourciers »

On se souvient des fouilles qui furent faites, il y a plusieurs années, sur le pech d'Angély, pour trouver la source de la fontaine des Chartreux.

Des sourciers affirmaient qu'on devait la trouver à cet endroit, et des ouvriers embauchés creusèrent un puits profond de 13 mètres environ...

On ne trouva pas la source, et malheureusement même on eut à déplorer la mort de l'entrepreneur qui fut tué par suite d'un éboulement.

Les travaux furent interrompus : depuis, ils n'ont pas été repris. Mais le trou de 13 mètres existe toujours. C'est pourquoi, jeudi soir, M. Nicolaï et des enfants purent voir au fond du trou un mouton qui attendait qu'on vint le tirer de là.

Ce mouton appartenait à M. Nègre, boucher, qui faisait paître un troupeau sur le pech d'Angély.

Vendredi matin, M. Nègre est allé retirer du puits son mouton qui, dans la chute ne s'était fait aucun mal.

L'an dernier, au cours d'un terrain varié pendant la nuit, une compagnie de soldats était passée non loin de ce trou et, ce fut miracle qu'on n'ait pas eu à déplorer un accident.

Ne pourrait-on pas combler le « trou dit des sourciers » ?

Vol d'un chien

Il y a quelques jours, un chasseur de notre ville, se trouvait dans les environs de Lalbenque, lorsqu'il vit venir vers lui un chien qui le caressa. C'était son chien dont il déplorait la disparition depuis plusieurs semaines.

Une rapide enquête permit d'établir que le chien avait été pris par un employé de la gare de Cahors, nommé S..., alors que le chien se trouvait aux abords de la gare.

Au lieu d'aviser la police, S... conduisit le chien chez son père où le trouva le propriétaire.

Plainte a été portée, contre le voleur du chien. On sait que nombreux sont les propriétaires qui, à la veille de la chasse constatent la disparition de leurs chiens.

Nous l'avons mentionné, ici-même, à maintes reprises.

Avis au public

Les habitants de Labarre ayant manifesté leur désir de pouvoir se rendre sur le terrain de l'Ile de Cabessut pour assister aux matches de foot-ball le dimanche, sont prévenus que M. Soulié se charge de les transporter de l'autre côté de la rivière et de les repasser ensuite sur la rive droite, avec ses bateaux.

M. Soulié se tiendra à leur disposition à l'Aviron à partir de 13 heures, moyennant une légère rétribution.

THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est dimanche 30 octobre que la Compagnie lyrique Georges Wells interprètera sur la scène de notre théâtre les principales scènes de *la Juive*, de *Manon*, des *Huguenots*, de *Faust*.

Nos compatriotes à Paris

« Ce que femme veut, Dieu veut ! » dit un vieil adage. Et comme presque toutes les femmes aiment danser, le Père Eternel, pour une fois galant, rafraîchit tellement le temps, dimanche dernier, que tous les Lotois de Paris, et même force Lotois occasionnels, se hâtèrent vers les Salons Vianney où l'*Amicale des Enfants de Figeac* donnait sa matinée inaugurale de la Saison. Et, certes, nul ne fut déçu. Gentes Figeacoises souriantes, fleurs multicolores, veloutées et mignonnes, rivalisaient d'entrain avec les robustes mais élégants celtes Figeacois. L'orchestre de la grande salle était excellent, sonore et d'un rythme parfait. Et, dans le petit salon, un prestigieux accordéon scandait bourrées et polkas piquées, inlassablement, comme les danseurs.

4 heures ! Concert ! La société étant présidée par un instituteur, le sympathique ami Moulène, Mlle Blanche Estival, de Figeac, eut la délicate attention de nous dire, très humoristiquement : *La Ponctuation :* puis, elle nous donna la primeur d'une « *Scène de « Jalousie pour rire »* qui obtint un énorme succès, à tel point qu'il fallut tout le fin talent de violoniste de Mlle Guichet pour ramener les nerfs au calme.

Puis, successivement, M. Darménil, des Concerts Montmartrois; Mlle Alègre, de Cajarc; Mlle Bazin, de Figeac, et M. André Fréjaville, de Figeac, et lauréat du Conservatoire de Paris, obtinrent un très vif succès. Et lorsque l'ami Janot les remercia tous au nom des nombreux assistants, de frénétiques applaudissements soulignèrent ses paroles.

Comme d'habitude, tous les présidents honoraires et en exercice, les secrétaires et de nombreux membres de toutes les autres sociétés Lotoises étaient venus apporter à nos amis de Figeac le témoignage de leur amicale sympathie, comme tous tiendront à venir, plus nombreux encore, puisque la salle est plus grande, inaugurer dimanche prochain, 30 courant, dans les Salons de l'Union des Coopératives, boulevard du Temple, la 1re des grandes matidées dansantes de « LA GRAPPE DU QUERCY ».

Jean de Laramière.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Journée du dimanche 30 octobre

1re *Equipe* — L'équipe I de l'A.C qui matchera dimanche à 2 h. 30 contre « Toulouse Bonnefoy sportif» (I) sera ainsi composée : Miquel, Cambon, Alazard, Combalbert, Clary, Lacoste (m) Dupont (o) Vernet, Gorse, Théron (cap) Déca, Bonneville, Rollès, Hormières, Iches.

2ème *Equipe* — La 2ème équipe de l'A. C. rencontrera à Luzech l'équipe I de l'Union Sportive. Elle sera composée de : Fabre, Delcros, Dardenne, Delgal jeune, Dreuilhe, Imbert (m), Cayrol (o), Vidaillac (cap), Marmiesse, Delgal aîné, Combrouze, Deshorties, Vialard, Fayret, Amalric.

Le départ aura lieu devant le Tivoli à 13 h. très précises. Retour : 17 h. 1/2.

Les équipiers dont les noms suivent, sont convoqués à 13 heures très précises au stade Lucien Desprats pour un match d'entraînement qui sera joué avant la rencontre «Bonnefoy»:

Caumer, Sarrazin, Lescoul, Malique, Salgues, Trémolières, Lagrange, Palame, Verdier, Gibert, Milhas, Metge, Tissandier, Vaurez, Bureau, Bourgnou, Rumeau, Benays, Gojon, Vertut, Combebias, Lescale, Bonnet, Girma, Besombes, Soulié, Delmas, Léonard, Iches Louis, Barthès jeune et Bergon.

Le public cadurcien se rend compte des efforts que fait sa vaillante Société, qui arrive sans peine à mettre sur pied dimanche, sur son terrain 3 équipes et qui en envoie une en déplacement.

Mais ce n'est pas seulement à Cahors que cet effort est apprécié. Partout dans la région l'A.C. acquiert une réputation méritée, à Toulouse notamment, même dans les grands Clubs, on suit avec un intérêt tout amical, la progression constante de nos équipes.

Le Comité.

Assemblée générale

Les membres *majeurs* de l'Aviron sont convoqués en Assemblée générale le lundi 31 octobre 1921, au Siège social.

Ordre du jour : Aménagement du Stade L. Desprats. — Questions diverses.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Le demi d'ouverture des rouges et noirs, vient d'être nommé au lycée de Lectoure, dans le Gers. Nos félicitations au bon joueur Cazes et espérons le voir bientôt instrumenter parmi ses camarades de la compound avec lequel il fera tous les matches du championnat.

⁂

Le 3/4 aile du C. C. C. Cazeaux, l'ancien champion de France, a été légèrement touché contre Capdenac. Il doit garder un repos bien forcé. Nos vœux de prompt rétablissement l'accompagnent et souhaitons qu'il reprenne bientôt sa place parmi les diables cadurciens.

⁂

Un 3/4 aile de Joinville, qui joua déjà l'an dernier au C. C. C., prendrait, dit-on, la place de Cazeaux, pendant l'indisponibilité de ce dernier.

⁂

Les championnats militaires vont commencer. Pour leur première rencontre nos braves poilus rencontreront le onze du 10e dragons. L'équipe du 7e R. I. sera choisie parmi les équipiers suivants : Brassens, Loche, Chaumel, Dupouy (cap.), Labro, Claverie, Berbier, Chevalier, Claret, Cots, Grand, Cadeôt, Lacrampe, Bordes, Belou, Iches, Castandet, Balas.

⁂

Le Parc des Sports va être complétement remis à neuf. Le terrain beaucoup trop dur va être de nouveau labouré et une grande quantité de sable rendra le sol très souple. Le C. C. C. prévoit déjà pour la saison 1922-23. Les tribunes s'achèvent couvertes et fermées de toutes parts; elles donneront l'abri sûr pour suivre une partie agréablement même par mauvais temps. Ces tribunes seront mises à la disposition du public pour le grand match du 6 novembre où l'équipe rivale de Decazeville, Viviez viendra lui rendre visite. Ce jour là il y aura foule au Parc des Sports.

⁂

Dupouy, le capitaine de l'équipe I. du C. C. C., vient d'être autorisé par la F. F. R. de jouer pour les rouges et noirs.

⁂

On annonce la venue de Fumel pour le 11 novembre. L'équipe chère à M. Hilaire, l'ancien dirigeant du Comité des Pyrénées, fera le déplacement au grand complet. Cette équipe vient de remporter une belle victoire au championnat 2e série, contre Ribérac.

y aura du beau sport ce jour là à Cahors où les Fumélois sont forts connus et aimés du public cadurcien.

⁂

Les jeunes gens de la classe 22-23 sont priés de suivre les cours de Préparation Militaire qui ont lieu les mardis et jeudis de 8 h. 30' à 10 h. à l'Ecole Supérieure. Un dirigeant de la Société fera toutes les fois un appel sérieux.

Il est rappelé que tous les dimanches matin il y a cours de 9 h. à 11 h. à la Caserne Bessières.

Présence indispensable.

Le Président de la Préparation Militaire du C. C. C.

⁂

Le jour de Toussaint l'équipe première du C. C. C. se rencontrera à Villeneuve avec le Club Athlétique de cette ville.

Rares sont les sportifs qui ignorent la valeur du quinze Villeneuvois inscrit en première série au Comité du Périgord-Agenais.

Le C. C. C. essaie de nouveaux joueurs : Delpech à l'ouverture et Bernard en 2e ligne.

⁂

Dimanche 30 novembre, le C. C. C. déplacera une équipe mixte à Souillac contre la première équipe de l'Union Sportive Souillagaise.

Il est à espérer que les « diables rouges » confirmeront leur dernière victoire sur ce team.

Composition de l'Equipe : Balas, Coupy, Boutang, Berbier, Bernard, Delpy, Chastaing, Vincent, Cadéot, Delpech, Gratadour, Garrouty, Bousquet, Dupouy (cap.), Delord.

Remplaçant : Duprat.

⁂

Pendant que leurs aînés seront à Souillac, les jeunes du C. C. C. se rencontreront à Brive contre l'A. S. Briviste. Ils ont à cœur de faire triompher leurs couleurs et ne négligeront rien pour cela.

Nos vœux les accompagnent.

Composition de l'Equipe : Tavé, Lestel, Toulzac, Lacoste, Chazarin, Bris, Filzac, Davout, Lascombes (cap.), Delsol, Tardieu, Déjean, Vergnes, Giat, Pouzalgues, de Redon, Vergnes aîné.

⁂

Foot-ball association (P. S.-L.)

Jeudi dernier 27 octobre, l'équipe n° 1 du Patronage de Figeac venait à Cahors matcher contre l'équipe n° 1 du Patronage St-Louis. Nos jeunes Cadurciens firent aux Figeacois une magnifique réception, puis à deux heures tous se rendirent sur le terrain de la Compound-Club gracieusement mis à leur disposition. La lutte fut très vive. Figeac qui avait beaucoup plus de poids remporta finalement la victoire par 3 points (dont 2 après la mi-temps) contre 0. Nos félicitations aux vainqueurs et nos encouragements à l'équipe P. S.-L. qui, de l'avis du jury, s'est fait remarquer par sa connaissance très précise des règles du jeu. A bientôt la revanche !

P.-S. — Tous les jeudis, dimanches et jours de congé matches d'entraînement.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 Octobre au 28 Octobre 1921

Naissances

Théron Suzanne-Marie-Louise, rue P.-Wilson.
Vaille Marcelle-Yvonne-Noémie, rue P.-Wilson.
Alazard Louis-Antonin-Célestin, rue du Château, 10.
Linard Robert-Jean-Marie, rue Nationale, 63.
Larnaudie Jean-Marie, rue P.-Wilson.
Graffeuil Geneviève-Marie-Louise, rue des Cadourques, 1.

Publications de mariages

Mercier Joseph-Arnaud-Aubin, ouvrier coupeur à Paris et Barrat Elodie-Albertine-Elisabeth, repasseuse, av. de Toulouse, 14.
Pradal Basile, camionneur à Cahors et Lacoste Agnès-Claire-Adrienne, à Cahors, rue Fondue-Basse, 5.
Malaret Pierre, cultivateur à Cahors et Carrière Jeanne, s. p., rue du Cheval-Blanc, 4.
Cordier Adrien, employé au P.-O. à Cahors et Boyer Lœtitia-Marie, s. p., à St-Antonin (T.-et-G.).

Mariage

Labroue Baptiste-Abel, cultivateur à Trentel-Ladignac (Lot-et-Garonne), et Cavalié Marthe-Delphine, s. p., rue du Rempart, 8.

Décés

Delmas Marie-Anne, veuve Astruc, s. p., 75 ans, rue Nationale, 37.
Laffitau Pierre-Ladoïs, 5 mois, rue des Soubirous, 11.
Fort Rosalie, veuve Miquel, s. p., 74 ans, rue Brives, 13.

FAUT-IL LES PLAINDRE ?

Faut-il plaindre ces malheureux qui traînent, avec des souffrances intolérables, une affection de l'estomac ou de l'intestin ? — Non ! s'ils faisaient une cure à l'eau **SAINT-MARTIAL**, laxative et dépurative, ils seraient rapidement soulagés. Or, par son prix, ce remède est à la portée de tous.

En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors : Pharmacie ORLIAC.

Les Vertus des Plantes

L'art de conserver la santé est la plus utile de toutes les sciences.

La méthode par les simples offre aux personnes souffrant, une absolue garantie.

Nous rappelons que nous possédons des plantes médicinales indigènes, en vue de prévenir Asthme, Bronchites, Rhumatismes, etc.

Herboristerie médicinale de 1re classe, Villa des Tours, Quai Cavaignac (près le pont du chemin de fer), CAHORS.

Catus

Echos des fêtes. — Les fêtes des 22, 23 et 24 octobre, dites de saint Artie, ont été très belles et favorisées par un temps superbe.

Les multiples attractions : cinémas, chevaux de bois, cirque, dioramas, etc., avaient attiré une foule considérable de visiteurs. Le feu d'artifice et les différents jeux, furent bien réussis et le bal, sous la halle pavoisée, fut jour et nuit endiablé. Sincères compliments aux jeunes organisateurs.

La foire du samedi 22, fut aussi très remarquable sous le rapport des transactions. Le marché aux noix surtout fut très animé. Les bestiaux : bœufs, moutons, oies, volailles, etc., pullulaient sur les nombreux foirails et se vendirent très bien.

Francoulès

Election municipale. — M. Arènes, a été élu, dimanche, conseiller municipal de Francoulès, en remplacement du regretté M. Périé, maire, décédé.

Election du maire. — Le Conseil municipal de Francoulès est convoqué pour le 6 novembre, à l'effet de procéder à l'élection du maire.

Ste-Alauzie

Election municipale. — Les électeurs de Ste-Alauzie sont convoqués pour aujourd'hui dimanche 30 octobre, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Bourthoumieux, le regretté maire, décédé.

Cazals

Nos compatriotes. — Nous avons appris avec plaisir que M. Léon Lafage venait d'écrire et de faire paraître un nouveau roman : « Les Abeilles mortes ».

Le critique littéraire des *Annales* juge ainsi cette nouvelle production : « Roman dramatique avec des parties gaies; sérieux et amusant et, ce qui est plus rare encore, d'une langue élégante et pure. »

Cette courte appréciation est des plus flatteuses pour notre distingué compatriote.

Tous nos compliments.

Goujounac

Monument aux morts. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Goujounac, morts pour la France, aura lieu le dimanche 6 novembre 1921.

Le programme de la cérémonie est ainsi fixé :

Du samedi 5 à 20 heures au dimanche matin à 6 heures, veillée funèbre par les mutilés et anciens combattants.

A 10 heures, service solennel en l'église paroissiale à la mémoire des enfants de la commune morts pour la Patrie; bénédiction d'une plaque commémorative.

A 2 heures, inauguration du monument.

Luzech

Concours des vins. — Le concours des vins qui a eu lieu mercredi à Luzech, a obtenu un vif succès. 200 échantillons de vins de toutes sortes ont été présentés au jury.

Les connaisseurs ont eu une rare occasion de goûter d'excellents vins : les marchands de vins ne manquaient pas au rendez-vous.

En même temps eut lieu une exposition de machines agricoles et la foire aux noix. Mais le succès de la journée fut la foire aux vins.

Nos félicitations à M. Adrien Lugan, président du Comice de Luzech, qui a su organiser cette belle manifestation viticole ; félicitations également à ses collaborateurs.

St-Géry

Sur convocation collective de M. Dablanc, adjoint au maire et de M. Couderc, Président du Syndicat agricole et du Syndicat des Planteurs, eut lieu dimanche dernier à la mairie de St-Géry une réunion de la municipalité et des membres du bureau de chaque syndicat.

M. Dablanc ouvre la séance, dit que de concert avec M. Couderc; ils ont projeté la constitution d'un Comice Agricole : il lui cède la parole pour en faire l'exposé.

M. Couderc démontre l'importance des Comices, leur but et les résultats bienfaisants ; ils encouragent et récompensent les bons cultivateurs, ils stimulent l'initiative et l'émulation de l'éleveur et de l'agriculteur. Toutes les branches agricoles pourront bénéficier de l'institution du Comice.

Il demande à l'assemblée de désigner une Commission chargée : de s'entendre avec le Directeur des Services Agricoles et de l'Office Départemental ; de prévenir tous les maires du canton en les priant d'informer leurs administrés de ce projet tout en les invitant à une réunion générale ; de faire part de cette décision au Conseiller général et le prier d'en accepter le patronage.

Répondant à une question, le Conseiller d'arrondissement décline toute candidature aux diverses fonctions du Comice, mais promet tout son concours pour le présent et l'avenir à la Commission.

Ont été désignés :

MM. Dablanc, adjoint au maire ; Magnes, conseiller municipal ; Roques, Vice-Président du Syndicat des Planteurs ; Marty, Secrétaire du Syndicat des Planteurs ; Annès, greffier, Vice-Président du Syndicat Agricole ; Courréjou, membre du bureau du Syndicat Agricole.

M. Annès remplira les fonctions de secrétaire.

Figeac

Chronique sportive. — Dimanche dernier, la première équipe de Foot-Ball du G. S. F. rendait visite à l'équipe correspondante du Stade Ruthénois.

La publicité faite autour de ce match par la chronique de Rodez nous faisait escompter une défaite de nos couleurs. Il n'en fut rien. Malgré les efforts du Stade et malgré ceux, non moins désespérés de l'arbitre, un splendide essai fut marqué après trois minutes de jeu par le trois-quart aile Privat, qui a joué de bout en bout d'une façon magnifique. Le score reste donc 3 à 0 pour Figeac. Toute l'équipe du G. S. F. est à féliciter et il serait injuste de ne pas citer parmi elle : Privat, Verbier, Salvy, Barrié et Gouadin.

Le public Ruthénois fut parfait, les joueurs sont dignes de leur réputation ; une seule est probablement surfaite, celle de l'arbitre qui paraît confondre le mot autorité avec arbitraire, simple confusion de sens si l'on veut, mais qui paraît cependant inexplicable chez un membre de la commission des règlements.

Le même jour, notre deuxième équipe rencontrait à Figeac la troisième du S. C. D. renforcée par quelques joueurs de 2e. Partie rendue peu intéressante par suite de l'ignorance totale des règles élémentaires du rugby chez certains joueurs Figeacois et Decazevillois, mais où cependant brillèrent par moments à Figeac : Martin, Granié, Coste, Lagrange et Gény, et à Decazeville le trois-quart centre titulaire du poste d'arrière en 2e.

Figeac remporta la victoire par 16 points à 0 (4 essais, 2 transformés).

Contributions directes. — M. Couderc, contrôleur des Contributions directes à Figeac, vient d'être nommé contrôleur principal à Tulle. Nos vives félicitations à M. Couderc pour cet avancement bien mérité.

Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Monziols, Place Carnot.

Cajarc

Baccalauréat. — C'est avec plaisir que nous avons appris que M. Jean Bramel, fils du sympathique maire de Cajarc, vient d'être déclaré admissible au baccalauréat ; nos sincères félicitations.

Naissance. — M. Bétille, notaire à Cajarc, est depuis quelques jours père d'une belle fillette.

Avec nos compliments à Mme et M. Bétille, nous faisons les meilleurs vœux pour leur héritière.

Enregistrement. — M. Pérès, receveur d'enregistrement à Cajarc, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Pérès qui compte 46 ans de services dans l'Administration, va se retirer entouré de la sympathie de tous à Cajarc.

Baccalauréat. — M. Pierre Goutel, fils de M. Goutel, imprimeur à Figeac, notre sympathique confrère, vient d'être reçu définitivement au baccalauréat.

Nos vives félicitations.

Terrou

Obsèques. — Jeudi a eu lieu, à 9 heures du matin, la réinhumation de notre glorieux compatriote Ayrolles Gabriel, mort pour la France.

Une nombreuse affluence comprenant la municipalité, les enfants des écoles et leurs maîtres, et presque toute la population de la commune, a accompagné ce brave soldat à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. Mialet, instituteur en retraite, a adressé, en termes touchants, le dernier adieu à celui qui fut son élève.

Dans cette douloureuse circonstance, nous prions la famille Ayrolles d'agréer nos bien sympathiques condoléances.

Gourdon

Lou Gorrit del Quercy. — Nous sommes heureux de rappeler à nos compatriotes et amis que notre prochaine Matinée aura lieu le Dimanche 6 novembre, à 14 heures précises, dans les Salons du Palais des Ingénieurs Civils, 19, rue Blanche.

La fête sera partagée entre le Bal et une partie de Concert pour laquelle nous nous sommes assurés le concours de quelques vedettes des principaux théâtres de Paris.

Le Secrétaire.

Union musicale. — Concert du 30 octobre 1921 à 15 heures sur les allées de la République :

Programme :

1° *Souvenir de Bana,* allégro (Waële).
2° *Lison,* fantaisie (Pontet).
3° *L'Attrayante,* valse (Félix Renard).
4° *La Vallée du Lot,* fantaisie (Labole).
5° *Ronde des Midinettes,* two-step (Apté).

Le Chef de musique : O. DUPAS.

St-Projet

Obsèques. — Mercredi dernier a eu lieu la réinhumation de notre regretté compatriote Adrien Simon, mort pour la patrie.

C'est la première réinhumation dans notre commune qui a été si cruellement frappée.

Toute la population assistait aux obsèques, M. Soulacroix, instituteur, au nom de M. le docteur Fontanille, maire de St-Projet et sénateur du Lot, dit, en termes touchants et élevés, le suprême adieu à cette victime du devoir qui laisse de profonds regrets.

Dans cette cruelle circonstance, nous adressons à la famille Simon nos plus cordiales condoléances.

Salviac

Chambre des huissiers. — La chambre des huissiers de l'arrondissement de Gourdon est ainsi composée pour l'année 1922 :

Syndic. : M. Léopold Chabert, huissier à Salviac.

Rapporteur : M. Bourgès, huissier à Martel.

Secrétaire : M. Manhes, huissier à Souillac.

Trésorier : M. Chanut, huissier à Gourdon.

Membre : M. Sémirot, huissier à St-Germain.

Mort subite. — Mercredi matin, M. Gerbus François, du village des Cardenals près Salviac, étendait sa récolte de noix aux premiers rayons du soleil, lorsque brusquement il s'affaissa. Sa femme s'apercevant de son immobilité, se précipita vers lui ; en un instant la mort avait fait son œuvre. M. Gerbus était un excellent propriétaire, il s'éteint brusquement après une vie toute de labeur et de probité.

Nos bien sincères condoléances à sa famille.

Foire de chevaux. — Nous avertissons MM. les propriétaires et commerçants de la région que la foire du 20 novembre à Salviac sera pourvue de plusieurs convois de poulains, pouliches et mulets.

Dégagnac

Grave accident de bicyclette. — Dimanche dernier, un peu après la chute du jour, M. Nadal Charles qui n'avait pas éclairé sa bicyclette et qui, par prudence, descendait la côte de Nivelle à une allure modérée, aperçut trop tard une voiture, également non munie de lanterne, qui lui barrait la route. Pour éviter de tamponner deux hommes qui marchaient à côté du véhicule, M. Nadal fut pris par la pointe du brancard qui le contusionna gravement et le précipita évanoui dans le fossé de la route. Les deux voyageurs aujourd'hui connus, pour échapper à leur part de responsabilité, eurent l'indélicatesse de s'esquiver en vitesse sans secourir la victime. Relevé quelques instants après

G^de EPICERIE DE PARIS
Louis BESOMBES Fils
Rue du Maréchal Foch, CAHORS

Correspondant privilégié de la Maison
F. POTIN

BAISSE SENSATIONNELLE
POUR LES PRIX
CONSULTER NOS AFFICHES EN VILLE

LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE
de ROMORANTIN (Loir-&-Cher)
MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIERS
CAMIONS DE TOUTES MARQUES
et tous tonnages en état de marche
CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-CITERNES. — CAMIONNETTES. TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. C. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO, CONDUITE INTERIEURE FORD, CARROSSERIE FRANÇAISE. — REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIECES DETACHEES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR, etc... etc..
POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMÉRICAINES (TARIF exceptionnel)
VENTE TOUS LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité
LIVRAISON IMMEDIATE AU CAMP DE PRUNIERS
(à Romorantin service automobile pour les visiteurs)
Toutes expéditions sont faites sur demandes. — EXPORTATION
Pour tous renseignements, s'adresser au Camp de Pruniers.
Téléphone : CAMP DE PRUNIERS. ROMORANTIN.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS
Maison de Paris
AUX 100.000 PALETOTS
FONDÉE EN 1889
FOURNISSEUR DE DIVERSES PENSIONS
La plus importante Maison de Vêtements de toute la Région
Du 27 Septembre au 27 Octobre
Grande Vente Réclame
500 COMPLETS Hommes, très belle draperie, nuances assorties, *sacrifiés* à 75 fr.
Costumes Garçonnets NORFOLK, 9 ans ..... 39 fr.
CHOIX CONSIDÉRABLE DE PARDESSUS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS
Visiter notre Etalage -:- PRIX FIXE
E. ABADIE, Cahors.

PARIS ÉLÉGANT
Ancienne Maison DELFAU
Paul ROUX, Sr
Rue de la Mairie, près la Place du Marché
GRANDE MISE EN VENTE DE VÊTEMENTS RÉCLAME
pour l'entrée de la Saison Hiver
CHOIX TRÈS VARIÉ de costumes et pardessus
faits d'avance en beaux tissus laine d'un bien aller incomparable
Prix défiant toute concurrence
A noter particulièrement une série de costumes bien doublés à 110 fr.
Pardessus ratine bleue laine, 10 à 14 ans, à 90 francs
Maison de grande réputation pour ses imperméables caoutchoucs et gabardines
Lot important de pèlerines imperméables pour enfants et fillettes
Rayon de draperie pour vêtements sur mesure
Voir notre nouvelle organisation -:- Le bon goût dans le choix de nos modèles

E. Roussel

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 30 octobre 1921 par la

Pharmacie GAYET
Rue Georges Clemenceau

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 octobre 1921.

Aujourd'hui réponse des primes, le marché a fait preuve d'une certaine activité et a montré une tendance nettement meilleure tant au Parquet qu'en Coulisse. Londres, également mieux disposé, a effectué quelques achats sur notre place.

Banques en légère avance, la Paris 1.210, Union Parisienne 805, Lyonnais 1.412, Société Générale 709.

Maritimes en reprise, Chargeurs Réunis 540, Transatlantique 250, Le Suez franchit le cours de 6.000 pour terminer à 6.020.

Cuprifères soutenues, Rio 1.423, Utah 738.

Valeurs russes calmes, Naphte 258, Bakou 2.170, Lianosoff 360, Platine 592, North Caucasian 51,25.

Le marché des pétroles est nettement meilleur. Eagle 189, Shell 238, Royal Dutch 19.100.

La de Beers gagne près de 20 francs à 602 à la suite de rachats effectués par les échelliers.

Mines d'or assez fermes, Rand Mines 120,50, Crown Mines 104.

Caoutchoutières bien tenues, Financière 103, Padang 157, Malacca 103,50.

En valeurs diverses, l'action Sucrerie d'Egypte se raffermit à 628 sur les rachats du découvert. La Say ordinaire s'inscrit en nouvelle avance à 1.339, la Penarroya progresse à 1.282, ainsi que la Thomson à 854. Par contre, la Kuhlmann rétrograde à 505.

ur M. Rigal Edmond, charpentier à Sal-
iac, M. Nadal fut porté chez ses parents à
égagnac. MM. les docteurs Fabre et Valat
ont été appelés pour soigner le malade dont
état est très grave. La gendarmerie de Sal-
iac prévenue a ouvert une enquête.

Foire. — Il est rappelé que la foire du
novembre se tiendra le vendredi 4 pour
viter sa coïncidence avec la foire de Gour-
on.

Gignac

Accident mortel. — M. Arlignie Augus-
in conduisait, avec ses bœufs, une charre-
e de bois en grume pour faire des tra-
erses de chemin de fer. Fit-il un faux pas?
n ne le sait, la charrette dut passer sur
i, car il fut relevé quelques minutes après
vec les deux jambes et un bras brisés.
Malgré les soins éclairés de deux méde-
ins il ne survécu à ses blessures que
4 heures.

M. Arlignie était âgé de 68 ans.

Nous adressons à sa famille éplorée nos
sincères sentiments de condoléances.

La Franciscaine

Liqueur digestive incomparable

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

LA SITUATION EN HONGRIE. — De Vienne : Suivant des informations de Buda-pest, il ressort que la situation est extrême-ment troublée en Hongrie : Charles refuse-rait de souscrire aux conditions émises par le gouvernement et l'Assemblée Nationale serait convoquée pour le déposséder de ses droits au trône.

DES TROUBLES EN BOHÊME. — De Ber-lin : Des rencontres sanglantes ont eu lieu en Bohême entre des Allemands et des Tché-co-Slovaques. On signale six tués et vingt blessés allemands et un tué et plusieurs bles-sés Tchéco-Slovaques.

L'état de siège a été proclamé.

Le travail est suspendu dans tous les éta-blissements.

ESPAGNOLS CONTRE REBELLES. — De Madrid : Des renforts espagnols ont été atta-qués par des rebelles au moment de leur dé-barquement sur la côte de Bombara. Un ma-rin a été tué et plusieurs blessés.

Un message ajoute que les Espagnols, sou-tenus par le tir des navires de guerre, ont attaqué les rebelles dans la région de Bo-mara.

LE TERRIBLE OURAGAN DE NAPLES. — De Naples : Les dégâts causés par l'oura-gan dans la région de Palmi sont incalcula-bles : Les communications sont interrompues et les campagnes sont ravagées. On signale de nombreuses victimes.

Des secours ont été organisés.

Paris, 12 h.

LE DÉPART DE M. BRIAND. — M. Briand et sa suite ont quitté Paris ce matin à 11 heu-res 5, par la gare St-Lazare. Assistaient au départ un grand nombre de hautes personna-lités civiles et militaires, l'ambassadeur des Etats-Unis, le général Joostens, attaché mili-taire à l'ambassade de Belgique, tous les mi-nistres et sous-secrétaires d'État. Sur le quai, une foule considérable était massée. Quand le *train* s'est ébranlé, on criait : Vive Briand ! Au revoir ! Bon voyage !

LA QUESTION DE CILICIE. — M. Fran-klin-Bouillon partira dans une huitaine de jours pour la Cilicie, avec le général Mougin. Il va rejoindre le général Gouraud pour s'en-tendre avec lui sur l'application de l'accord franco-kémaliste.

REMERCIEMENTS

Monsieur LONGPECH, brigadier d'oc-troi à Cahors,

Mademoiselle LONGPECH, institutrice à Calvignac,

Et tous les autres parents remercient les nombreux amis qui leur ont témoigné de la sympathie dans la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

LONGPECH Véronique

ON ACHÈTERAIT

Aux environs immédiats de Cahors

Un jardin avec maisonnette

Nombreux arbres fruitiers

Peu ou pas de vigne

Adresser détails et prix au Bureau du Journal

Ouvrier Boulanger demandé

Boulangerie Caussanel

CAHORS

Pour ramener l'être aimé, moyens sûrs. Ecr. : **VINOT**, Boîte 583, LE HAVRE (S.-Infre). Joindre timbre pour réponse.

LA MÉTHODE DU PROF^R

MICHEL

GUÉRIT LA

HERNIE

20 ANS DE SUCCÈS

La Méthode du Professeur **MICHEL**, de **Paris, guérit la hernie... C'est un fait !**

Pas de discours inutiles, voici des preu-ves de votre Pays :

M. P. Michel, — Je vous remercie bien sincèrement du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des Hernieux que je vous ai adressés.

Docteur DAVID, 15, rue Bouquières, TOULOUSE.

GARDELLE, à St-Léon ; — SALERS, à St-Sernin ; — AYRIES, à Escanecrabe ; — LAPEZE, à Peyrusse-Vieille ; — CASTE-RA, à Labatut ; — MEJANE, à Rodel ; — PIDOUX, à Bélesta ; — TRAVERSE, à Nizas ; — MICHEL, à Hérépian ; — Mme BERTRAND, à Perpignan ; — COUVAI-GNES, à Pampellone ; — ESCARE, à Béziers ; — ESCUDE, à Sariac ; — MARI-GNAN, à St-Sériés ; — Mme LOUMAN, à Mazamet ; — GOURRET, à Saleich ; — CAUSSE, à Carbes ; — GIROU, à Graisses-sac, etc., etc...

Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc.....

Nous conseillons donc à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., qui veulent guérir, de profiter des passages à :

AUBJAC, dim. 30 oct. H. Duranti.
GRAMAT, lundi 31 oct. H. de Bordeaux.

Professeur MICHEL, 1, rue Héliot, **TOULOUSE.**

HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirma-tion de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nou-vel appareil sans ressort de

M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pe-lote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des her-nies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI D'AILLEURS UNE PREUVE :

Monsieur GLASER, 10 octobre 1921.

Permettez-moi de vous adresser mes plus vifs remerciements, car grâce à votre merveilleux appareil sans ressort, ma hernie est disparue malgré sa force, et aussi malgré mon âge avancé : 84 ans.

Dans l'espoir d'aider à soulager ceux qui souffrent je vous autorise à publier ma lettre, et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes civilités.

Monsieur N. FESQUET, 5, Bd de la République, à MILLAU (Aveyron).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuite-ment l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :

CAHORS, jeudi 3 nov., Hôtel de l'Europe.
CAUSSADE, lundi 14 novembre, de 8 h. à 2 h., Hôtel Larroque.
FIGEAC, 15 nov., Hôtel des Voyageurs.

L'éminent aide de M. GLASER recevra à : BRIVE, jeudi 3 nov., Hôtel de Bordeaux.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE
Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

Vente toutes Futailles

GRANDE TONNELLERIE

PAUL GINOULHAC

20, Bd Bonrepos, 20

TOULOUSE, Télép. 14/70.

ON DEMANDE A ACHETER

DANS LA RÉGION

Fds de Commerce, Domaines et Propriétés
Usines, Immeubles et toutes Industries
Capitaux — Prêts — Commandites

Ecrire : **L'IMMOBILIÈRE FRANCE-COLONIES**, 1, rue de la Réale, PARIS

Officier maçon, travaillant sur plâtre, ciment armé, polissage, bleus, entreprendrait travaux toute nature à la tâche.

ALVAREDA Jesùs, Château du Roi, 11, CAHORS.

Etude de Me L. NUVILLE, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot)
Successeur de Mes VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au VENDREDI VINGT-CINQ NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.

Suivant procès-verbal de Maître NIEUCEL, huissier à Figeac, en date du vingt-neuf août mil neuf cent vingt et un, dénoncé suivant exploit du même huissier en date du trente août mil neuf cent vingt et un, le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothè-ques de Figeac, le trente-un août mil neuf cent vingt et un, volume 123, numéros 17 et 18, par Monsieur le Conservateur qui a perçu les droits,

Monsieur Henri FRÉGEAC, in-dustriel, demeurant à Bretenoux-Biars, commune de Biars ; ayant Maître NUVILLE pour avoué cons-titué près le tribunal civil de Fi-geac,

A fait saisir les immeubles ci-après désignés, à l'encontre et au préjudice de :

Monsieur Jean-Pierre VERBI-GUIÉ, entrepreneur de transports, demeurant à Teyssieu ;

Débiteur saisi défaillant.

DÉSIGNATION
DES
Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

1° Une bruyère sise au lieu dit « Monstre », commune de Teys-sieu, d'une contenance d'environ un are, d'un revenu présumé de deux centimes, portée à la matrice cadastrale de Teyssieu sous le nu-méro 16 p., section A, sur la tête de Verbiguié Jean-Pierre, cordonnier à Teyssieu ;

2° Un jardin sis au lieu dit « Teyssieu », d'une contenance d'environ cinquante centiares, d'un revenu présumé de quarante-huit centimes porté à la matrice cadas-trale de Teyssieu sous le numéro 253 de la même section A, sur la même tête ;

3° Un sol de maison sis au lieu dit « Alos », commune de Teys-sieu, d'une contenance d'environ quarante centiares, sans désigna-tion de classe ni de revenu et porté à la matrice cadastrale de Teyssieu sous le numéro 693, section C, tou-jours sur la même tête ;

Ce sol de maison, qui à l'origine comportait une maison, comprend actuellement une écurie qui sera désignée et décrite sous le numéro 5 ci-après ;

4° Une maison, sise au lieu dit « Teyssieu », d'un revenu matri-ciel de quinze francs et portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Teyssieu sous le numéro 953, section A, tou-jours sur la même tête (case 138 des P.-B.).

Cette maison est construite en pierres de maçonnerie ordinaire à chaux et à sable et est couverte de tuiles ;

Elle comprend un rez-de-chaus-sée, servant d'atelier pour la pro-fession du débiteur saisi et en même temps de magasin de vente des chaussures.

Ce magasin prend pied au midi sur la route de Teyssieu à Laval-de-Cère ; au même aspect et pre-nant pied sur la dite route, est pra-tiquée une porte qui donne accès aux deux étages qui composent la maison et dont un grenier ou ga-letas termine l'édifice.

Le premier étage comprend ainsi du reste que le deuxième étage deux fenêtres au midi et une pièce à chaque étage, dont l'une la plus basse sert de cuisine et celle du deuxième étage de chambre à cou-cher.

L'ensemble de cette maison con-fronte du midi à voie publique, du couchant à maison Bennet dont il sera ci-après parlé au numéro 7, du levant à Monsieur Mayniel, bou-langer et du nord à Taurand Léo-pold.

5° Une écurie sise au lieu dit « Alos », d'un revenu matriciel présumé de onze francs vingt-cinq centimes et portée à la matrice ca-dastrale des propriétés bâties de la commune de Teyssieu sous le nu-méro 693, section C (case 138 des P.-B.) sur la même tête ;

Cette écurie est construite en pierres de maçonnerie ordinaire à chaux et à sable et est couverte de tuiles ;

Primitivement ce bâtiment était une petite maison qui a été modi-fiée en écurie ; elle comprend un rez-de-chaussée ayant sa porte d'entrée au couchant et une remise à foin au-dessus, avec une ouver-ture pour le passage des foins, au couchant ;

Cette écurie confronte du Nord, de l'Est et du Midi à maison et grange de Madame Veuve Pressoire et du couchant à chemin public ;

6° Un sol et cour sis au lieu dit de « Teyssieu », d'une contenance d'environ vingt-cinq centiares, sans désignation de classe ni de revenu, portés à la matrice cadastrale de la commune de Teyssieu sous le nu-méro 953 p., de la section A, sur la tête de Verbiguié Jean-Pierre, nu-propriétaire, par Bennet André dit Baptiste, usufruitier à Teyssieu.

Sur une partie de ce sol est cons-truite la maison dont il va être parlé au numéro 7 ci-après et dont la description suit :

7° Une maison sise au lieu dit « Teyssieu », d'un revenu matri-ciel de quinze francs, portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Teyssieu, au folio et case 139, sous le numé-ro 953 de la section A, toujours sur la tête de Jean-Pierre Verbiguié, nu-propriétaire, par Bennet André dit Baptiste, usufruitier à Teyssieu;

Cette maison est construite en pierres de maçonnerie ordinaire à chaux et à sable et est couverte de tuiles ;

Elle comprend un rez-de-chaus-sée prenant pied sur la voie publi-que, servant de cave ; un premier étage éclairé au midi par une fenê tre et auquel on accède par un es-calier en dehors de la maison avec main courante et enfin un galetas ou grenier ;

L'ensemble de cette maison con-fronte : du midi et du couchant à voie publique, de l'est à immeuble saisi sous le numéro 4.

Tous les immeubles ci-dessus dé-signés sont situés sur la commune de Teyssieu, canton de Bretenoux, arrondissement de Figeac, départe-ment du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver et tels qu'ils appartiennent au débiteur saisi.

Le cahier des charges, clauses et conditions dressé par Maître NU-VILLE, avoué poursuivant, pour parvenir à la vente des immeubles, a été déposé au Greffe du Tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges, fixée au vingt et un octo-bre mil neuf cent vingt et un, a eu lieu à cette audience et le jugement qui a donné acte de la lecture et publication dudit cahier des char-ges a fixé l'adjudication des dits immeubles à l'audience du vendre-di vingt-cinq novembre mil neuf cent vingt et un.

En conséquence, il sera procédé le VENDREDI VINGT-CINQ NO-VEMBRE MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice sis à Figeac, Boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-dessus désignés en un seul lot et sur la mise à prix ci-après ;

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

LOTISSEMENT
ET
MISE A PRIX

Les immeubles dont la désigna tion précède seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de mille francs, ci ..... 1.000 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypo-thèques légales, qu'ils devront re-quérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudi-cation.

Pour extrait certifié véritable.

Figeac le vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt et un.

L. NUVILLE,
avoué.

Pour tous renseignements, s'adres-ser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président-Wilson.

Cahors, Imp. COUESLANT.

Étude de Me F. SÉGUY, licencié en droit, Avoué, rue St-Pierre, Cahors

VENTE

Sur Publications Judiciaires

Au Tribunal Civil de Cahors (Lot)

DE L'USINE DE COTY

ET SES DÉPENDANCES

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-CINQ NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à deux heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors au Palais de Justice de la dite ville.

Suivant jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le sept Octobre mil neuf cent vingt et un,

A la demande de M. LACOSSE JEAN, ancien avoué, domicilié à Cahors, 7, rue Fénelon, agissant en qualité de liquidateur de la Liquidation judiciaire de M. CHAMBERT HENRI, quand vivait négociant à Cahors,

En présence de M. le Procureur de la République près le dit Tribunal,

La vente des immeubles ci-après désignés dépendant de la dite liquidation judiciaire a été ordonnée suivant les formalités prescrites par la loi.

En conséquence et aux poursuites et diligences du dit LACOSSE, ès-qualités, lequel a pour avoué Me F. SÉGUY, il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-

iudiqués devant M. le Président du dit Tribunal, commis à ces fins, à la vente aux enchères des biens suivants et aux charges, clauses et conditions du Cahier des charges déposé au greffe du dit Tribunal.

Désignation des Immeubles mis en vente :

UN CORPS D'IMMEUBLES

sis à COTY, banlieue de Cahors, comprenant :

Un Moulin à Eau

A SIX TOURNANTS

Maison, Jardin

VASTE HANGAR, FOUR A CHAUX

Ecurie, Terre et Friche

le tout figurant au plan cadastral de la commune de Cahors sous les N°s 106 P, 107 P, 108, 109 P, 110 P, 1136 P, section G, pour une surface de quatre hectares soixante-douze ares quarante-cinq centiares, et une friche au lieu dit « Combe de Paris », N° 181 P, section A, d'une contenance de un hectare quarante ares huit centiares.

Le MOULIN, établi sur la rivière le « Lot », a six tournants, dont deux, actionnés par des rouets, sont affectés à la moûture du blé, deux mus par des turbines, servaient à la fabrication de la glace artificielle, et un à rouet, à la fabrication du ciment.

Le rez-de-chaussée est divisé en trois compartiments : d'abord, un grand vestibule dans lequel s'ouvrent divers passages de service, ensuite celui des meules à blé et enfin l'installation de la glacière. Le local du ciment quoique attenant le bâtiment principal, a une entrée spéciale.

Le premier étage est divisé en plusieurs locaux affectant tout le bâtiment. Sur la façade de l'entrée, il existe un deuxième étage ne formant qu'une seule pièce.

Le tout est desservi par un bel escalier tournant, en pierre, établi dans une tour contiguë au vestibule.

Cette usine occupe une surface d'environ trois ares. Son sol et le pâtus portent le N° 108.

En face d'elle se trouvent les N°s 110 P et 107 P.

Le N° 110 P est un terrain plat d'une surface cadastrale de quarante-trois ares dix centiares. Il est en contre-haut du chemin de halage qui le sépare de l'usine et de l'entrée de celle-ci, de près de deux mètres. Sur ce terrain se trouvent : un vaste hangar, des constructions, non couvertes par des toitures, le four à chaux, les écuries et une maison d'habitation. Celle-ci est composée d'un rez-de-chaussée avec une petite terrassse sur le devant, d'un premier étage et d'un grenier.

Le N° 107 P est formé par un terrain à peu près plat d'une surface cadastrale de cinquante-quatre ares quinze centiares. Il fait suite vers le sud à l'article précédent en passant sur le chemin qui est entre eux et avec lesquels il se confond. Ce terrain, cultivé, est en pente vers le chemin de halage et l'entrée du moulin dont il a à peu près le même niveau.

Le N° 106 P qui a une contenance cadastrale de vingt-deux ares, qualifié friche, paraît être occupé, en majeure partie, par le chemin de halage qui actuellement longe le bord de la rivière et semble avoir été déplacé.

Le N° 1136 P s'applique à une construction et se confond avec le N° 110.

Tous ces immeubles forment un seul tenant placé entre la route nationale N° 111 de Milhau à Tonneins et la rivière. Leur étendue cadastrale est de un hectare vingt-sept ares, en contre-bas de la dite route à laquelle on accède par un chemin.

Entre la route et la voie ferrée se trouve une bande de pâture paraissant faire partie du N° 109 et sur laquelle sont une fontaine bâtie, une bascule et une petite grange dont le portail à claire-voie, en bois et fer, est la propriété de M. St-Chamand, locataire.

Au delà de la dite voie ferrée est la friche N° 109 P, d'une contenance cadastrale de trois hectares quarante-cinq ares cinq centiares et fait partie de la montagne appelée : « Mont St-Cyr ».

Le N° 181 P, en friche, placé sur le bord de la route de Cahors à Mercuès, a une contenance cadastrale de un hectare quarante ares huit centiares.

L'USINE et ses dépendances ci-dessus désignées sont sur la rive gauche du Lot, juste en face de la ville de Cahors, qui est sur la rive droite, à un kilomètre environ de la station du chemin de fer de Cabessut et à trois kilomètres environ de la gare de Cahors.

D'après les documents administratifs cette usine a une existence légale sauf pour le tournant du ciment et la chute est de un mètre quarante centimètres environ. Il est fait remarquer que le même barrage sert à un autre moulin.

Les frais de poursuite comme ceux d'adjudication seront payables dans les dix jours de l'adjudication par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication à peine de folle-enchère.

L'adjudicataire sera, en outre, tenu de payer dans le même délai et toujours en sus de son prix, tous les frais de poursuite de la première vente du vingt-trois janvier mil neuf cent dix-sept.

Tous ces frais seront annoncés avant l'ouverture des enchères.

MISE A PRIX

Tous ces immeubles seront mis en vente sur la mise à prix de soixante mille francs, ci . . . . . **60.000 fr.** non susceptible d'être baissée.

NOTA. --- Les personnes désireuses d'enchérir agiront sagement en prenant communication du Cahier des Charges déposé au greffe du Tribunal civil et notamment des articles TRÈS IMPORTANTS RELATIFS AUX BAUX, AU PAIEMENT DU PRIX, AU DÉLAI DE SURENCHÈRE.

Me Séguy et tous les autres avoués près le dit Tribunal pourront être chargés d'enchérir.

L'Avoué poursuivant,

François SEGUY,

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent vingt et un, fo , Ce , Reçu trois francs, décimes compris.

Le Receveur, signé : PONCHARRAU.

DARNE

M. BLANC, Armurier

83, Boulevard Gambetta, 83. — CAHORS

ENTREPRISE DE TRANSPORTS

et Camionnages

AVEC CHEVAUX OU CAMION-AUTO

Prix spéciaux pour longs parcours

S'adresser : **MALRIC**, *transports*, Saint-Georges, CAHORS (Lot)

ACHAT, VENTE

de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils

23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à **Gabriel RIOBLANC**, 38, quai de Rigny, **TULLE**, Corrèze, ou à **M. MICHELET**, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

A VENDRE

En bloc, par lots ou par parcelles

LE DIMANCHE 6 NOVEMBRE

La Propriété de Rieux

Commune de Vire

Avec Maison d'habitation, 4 Appartements

Prés, terres, vignes, bois 1re qualité cheptel, 9 hectares

UNE PROPRIÉTÉ

A LAFAURIE, Cne de Puy-l'Évêque

Bons vignobles — Très bonnes prairies

20 hectares

S'adresser à : **M. RIOBLANC**, 38, quai de Rigny, TULLE.

MICHELET, 14, boulevard Gambetta, CAHORS.

A VENDRE

VASTE IMMEUBLE

AVEC JARDIN, ÉCURIES, REMISES ET CHAIS

à St-Georges, route de Lalbenque

S'adresser à l'**AGENCE D'AFFAIRES** rue Jean-Caviole, 2, à CAHORS (Lot)

POTASSE D'ALSACE

Vve **VIEUSSENS**, Albas (Lot)

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles

Propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois,

Fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.